

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE CRABTREE  
M.R.C. DE JOLIETTE**

Procès-verbal de la session régulière du Conseil de la municipalité de Crabtree tenue le 4 juin 2007 au lieu ordinaire des sessions de ce Conseil, à 20:00 heures, et y sont présents, formant ainsi quorum sous la présidence du maire, monsieur Denis Laporte:

Daniel Leblanc  
Françoise Cormier  
André Picard  
Jean Brousseau  
Gaétan Riopel  
Mario Lasalle

**R 141-2007**

**Adoption des procès-verbaux des séances du 7 mai et 22 mai 2007**

Sur proposition de Daniel Leblanc, appuyée par Jean Brousseau, il est unanimement résolu que les procès-verbaux des séances du Conseil tenues les 7 et 22 mai 2007 soient adoptés.

**ADOPTÉ**

**R 142-2007**

**Adoption des comptes**

Sur proposition de Daniel Leblanc, appuyée par Françoise Cormier, il est unanimement résolu que les crédits étant disponibles pour l'émission des chèques, les comptes du mois au montant de 183 404,34 \$ soient adoptés et payés.

**ADOPTÉ**

**143-2007**

**État mensuel des revenus et dépenses**

La directeur général adjoint a déposé aux membres du Conseil municipal un état des revenus et dépenses au 31 mai 2007.

**144-2007**

**Dépôt d'une pétition de résidants de la 9<sup>e</sup> rue**

Le conseil prend connaissance du dépôt d'une pétition signée par 19 résidants de la 9<sup>e</sup> rue concernant le bruit des véhicules de livraison qui reculent avant 7h00 le matin sur cette rue.

**R-145-2007**

**Demande d'autorisation à la CPTAQ de Suzanne Morissette**

Attendu que madame Suzanne Morissette est propriétaire d'un terrain vacant situé dans la zone verte. Ce terrain est en bordure du chemin Archambault et porte le numéro de lot 765-3 du cadastre de Saint-Jacques-de-l'achigan.

Attendu que la propriétaire du terrain veut vendre cette propriété à une tierce personne pour que celle-ci implante une résidence.

Attendu que la propriétaire doit produire une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour utiliser ce terrain à d'autres fins que l'agriculture et que cette demande doit être appuyée par la municipalité si le projet est conforme.

Attendu que le projet est conforme à la réglementation d'urbanisme actuellement en vigueur dans la municipalité de Crabtree.

Attendu que même s'il y a dans la zone blanche de la municipalité quelques terrains desservis et disponibles pour l'implantation d'habitations unifamiliales isolées, les possibilités d'utilisation de ce terrain à des fins agricoles sont à peu près nulles compte tenu qu'il est enclavé entre une propriété existante, un résidu de terre, le chemin et la

rivière Ouareau. De plus, la superficie du terrain est insuffisante pour être viable à l'agriculture.

En conséquence, il est proposé par André Picard, appuyé par Gaétan Riopel et résolu à l'unanimité que la municipalité de Crabtree appuie la demande de madame Suzanne Morissette auprès de la Commission de la protection du territoire agricole du Québec, afin d'obtenir l'autorisation d'utiliser à des fins autres qu'agricole le lot 765-3 du cadastre de la paroisse de Saint-Jacques-de-l'achigan d'une superficie de 1951 m<sup>2</sup>.

#### **ADOPTÉ**

**R-146-2007**

#### **Règlement 2007-129 ayant pour effet de modifier le règlement de zonage 99-044**

Sur proposition de Daniel Leblanc, appuyée par Françoise Cormier, il est unanimement résolu que le règlement 2007-129 ayant pour effet de modifier le règlement de zonage 99-044, soit adopté.

#### **ADOPTÉ**

### **RÈGLEMENT 2007-129**

#### **AYANT POUR EFFET DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE 99-044**

Attendu que le Conseil municipal a adopté un premier projet de règlement ayant pour effet de modifier certaines dispositions du règlement de zonage 99-044, lors de la session régulière tenue le 2 avril 2007;

Attendu qu'un avis public annonçant la tenue d'une assemblée de consultation a été publié le 8 avril 2007;

Attendu qu'une assemblée de consultation a été tenue le 23 avril 2007 à 19H00;

Attendu qu'aucune personne ne s'est présentée lors de l'assemblée publique de consultation;

Attendu que le projet de règlement ne contient pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

Attendu que la municipalité de Crabtree désire toujours modifier certaines dispositions du règlement de zonage 99-044;

Attendu que ces modifications apportées au règlement de zonage 99-044 correspondent adéquatement aux orientations de la municipalité;

Attendu qu'un Avis de Motion du présent règlement a été présenté lors de la session régulière tenue le 7 mai 2007;

Pour ces raisons, il est proposé par Daniel Leblanc, appuyé par Françoise Cormier, et unanimement résolu que le règlement 2007-129 ayant pour effet de modifier certaines dispositions du règlement de zonage numéro 99-044 soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement, ce qui suit:

#### **ARTICLE 1**

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit.

#### **ARTICLE 2**

À compter de l'entrée en vigueur du présent règlement, le 4<sup>ème</sup> alinéa des normes générales édictées au paragraphe "a" de l'article 3.9.1 intitulé "usage additionnel autorisé" est modifié pour se lire comme suit:

"Un uniplex peut comporter une salle de bain par étage et un maximum de trois autres pièces. Toutefois, une seule chambre à coucher par uniplex est autorisée".

### **ARTICLE 3**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

### **ADOPTÉ**

#### **R-147-2007**

#### **Demande d'aide financière Les Répits de Gaby**

Attendu que l'organisme "Les Répits de Gaby" organise des camps de jour spécialisé pour les enfants autistes;

Attendu que ces enfants nécessitent la présence constante d'accompagnateurs;

Attendu que trois (3) enfants de Crabtree sont inscrits au point de service de Joliette pour l'été 2007;

Attendu que notre appui financier aiderait à défrayer une partie des coûts engendrés par un tel service;

En conséquence il est proposé par Daniel Leblanc, appuyé par Françoise Cormier, et unanimement résolu de verser la somme de 100 \$ par enfant de notre municipalité à l'organisme Les Répits de Gaby pour permettre aux trois (3) enfants de notre municipalité d'être intégrés à des camps de jour durant la période estivale.

### **ADOPTÉ**

#### **R-148-2007**

#### **Subvention au club BMX de Crabtree et inscription au Club BMX**

Attendu que le Club BMX a établi ses frais d'inscription pour la saison 2007 à 60 \$ par participant;

Attendu qu'il y a lieu de subventionner les jeunes participants de Crabtree;

Attendu que la municipalité participe également aux activités du Club BMX en fournissant des ressources matérielles et humaines, soit par l'entretien du gazon et du stationnement, et par le prêt de matériel, tels que poubelles, tables, chaises, etc.;

Attendu que la majorité des membres sont des jeunes des municipalités avoisinantes qui s'inscrivent au Club BMX de Crabtree;

Attendu qu'il y a lieu d'inciter les municipalités avoisinantes qui ont des jeunes qui s'inscrivent, à aider financièrement leurs jeunes, à l'intérieur de leur politique respective de subvention;

En conséquence, il est proposé par Daniel Leblanc, appuyé par Françoise Cormier, et unanimement résolu:

1. Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit.
2. D'informer le Club BMX Crabtree que la municipalité accordera aux jeunes résidents de Crabtree, un montant de 60 \$ en remboursement des frais d'inscription annuels pour la saison 2007.

3. D'accorder une aide financière supplémentaire de 1 250\$ remboursable au club BMX de Crabtree, sur présentation de pièces justificatives.

**ADOPTÉ**

**R 149-2007**

**Taux de location de l'aréna pour la saison 2007/2008**

Sur proposition de Françoise Cormier, appuyée par Mario Lasalle, il est unanimement résolu de fixer les taux de location de l'aréna pour la saison 2007-2008 ainsi:

- Hockey mineur 170,00 \$ l'heure
- Patin artistique 170,00 \$ l'heure
- École de Crabtree gratuit
- Écoles extérieures 117,50 \$ l'heure
- Heures de jour (semaine) 125,00 \$ l'heure
- Heures de début de semaine (lundi – mardi – mercredi après 22h) 125,00 \$ l'heure
- Location d'adultes 170,00 \$ l'heure
- Location d'une case 165,00 \$ pour la saison
- Location case hockey mineur 315,00\$
- Loyer local hockey mineur gratuit
- Sport/étude 80,00 \$ l'heure

**ADOPTÉ**

**R 150-2007**

**Autorisation de travaux au restaurant de l'aréna**

Sur proposition de Françoise Cormier, appuyée par Mario Lasalle, il est unanimement résolu d'autoriser la modification du comptoir de service du restaurant de l'aréna pour un montant n'excédant pas 2 000\$.

**ADOPTÉ**

**R 151-2007**

**Sondage du comité "Vieillir dans sa communauté"**

Attendu que dans le cadre des projets du Pacte rural, un comité a été formé afin de connaître les besoins des personnes âgées de 50 ans et plus;

Attendu qu'une somme a été allouée dans le cadre du pacte rural au fonctionnement de ce comité;

Attendu qu'il y a lieu d'appuyer le comité dans leur démarches en autorisant et en défrayant l'insertion d'un sondage à l'intérieur du bulletin d'information municipal;

En conséquence sur proposition de Françoise Cormier, appuyée par Mario Lasalle, il est unanimement résolu d'autoriser l'impression et l'insertion du sondage dans le bulletin municipal pour un montant maximum de 550\$.

**ADOPTÉ**

**L'assemblée est ajournée au lundi 18 juin 2007 à 19H00.**

**L'assemblée est levée à 21:40 heures.**

\_\_\_\_\_  
Denis Laporte, maire

\_\_\_\_\_  
Pierre Rondeau, Dir. gén.